

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
06	06	06

Date de la convocation 26.02.2024

Date d'affichage 26.02.2024

Objet de la délibération

Création d'un emploi permanent à temps non complet

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 mars 2024 Et publication du 12 mars 2024

Secrétaire de séance,
Sophie DESPERIES



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SIVU ECOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE
DE GAMARDE LES BAINS**

Séance du 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le 7 mars

à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jérôme CURUTCHET, président.

Présents : Mmes Colas, Despériès, Lartigau et M. Laborde

Excusés : M. Cazeneuve

Procurations : M. Cazeneuve à Mme Colas

Secrétaire de séance : Sophie Despériès

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Président propose au Comité Syndical la création d'un emploi d'agent de maîtrise pour assurer les missions de coordination au sein du service scolaire de l'école maternelle.

Après avoir entendu Monsieur le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} avril 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (30h00 annualisé) d'agent de maîtrise

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Jérôme CURUTCHET,
Président

